

EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
 FOR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEOLI AFFARI ESTERI

1228

3 JUL 1981

12 août 1981

Coopération au développement avec le Sénégal, appui combiné à divers établissements d'enseignement technique rural (Phase III, septembre 1981 / août 1983), fr. 6'100'000.--

- Département des affaires étrangères. Proposition du 3 juillet 1981 (annexe)
 Département des finances. Co-rapport du 27 juillet 1981 (adhésion)
 Département de l'économie publique. Co-rapport du 9 juillet 1981 (adhésion)

Coopération au développement avec le Sénégal

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

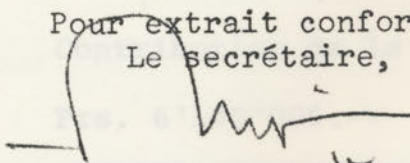
appui combiné d é c i d e : appuis d'ensei-

La somme de fr. 6'100'000.-- est accordée pour la troisième phase de deux ans du projet "Enseignement technique au Sénégal". Cette somme sera à la charge de l'actuel crédit-cadre de 1,65 milliard de francs destinés à la Coopération technique et à l'aide financière selon l'AF du 8 décembre 1980.

Extrait du procès-verbal:

- EDA 6 pour exécution
- EFD 7 pour connaissance
- EVD 5 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:
 Le secrétaire,






EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

3 JULI. 1981

t.311 Sénégal 18 - POU/bn/mg

Berne, le ~~20 mai 1981~~

AU CONSEIL FEDERAL

Coopération au développement avec le Sénégal

Appui combiné à divers établissements d'ensei-
gnement technique rural

(Phase III - sept. 1981/août 1983)

Proposition No 144/81

Contribution de la Suisse

Frs. 6'100'000.--

=====

1. Cadre général

1.1 Historique

Suite à une demande du Président Senghor, formulée lors de sa visite en janvier 1977, la Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire (DDA) a envoyé au Sénégal une mission chargée d'étudier la possibilité d'une assistance dans le domaine de l'enseignement technique.

Donnant suite au rapport de la mission, la DDA proposa de concentrer son assistance sur trois établissements de formation rurale (élevage, agriculture et foresterie) ainsi que d'accorder un appui "ponctuel" à trois écoles techniques urbaines.

Le Sénégal donna son accord à ce projet et la DDA le confia pour exécution à l'Union Mondiale ORT à Genève. Le projet se trouve actuellement à la fin de sa deuxième phase.

1.2 Objectif du projet

Les observations formulées par la mission d'étude quant aux lacunes détectées - enseignement trop théorique, manque d'intégration des futurs agents techniques dans le monde rural, manque d'organisation interne dans les écoles - ont déterminé l'objectif du projet, à savoir:

- réforme complète de l'enseignement technique rural par la mise au point de programmes nouveaux et axés davantage sur la pratique, l'élaboration de matériel didactique adéquat (manuels, etc.) et la formation d'homologues hors du cadre de l'enseignement traditionnel, la création de centres d'application pratiques.

Les trois établissements d'enseignement technique rural bénéficiant de ce programme sont:

- Ecole des Agents Techniques de l'Agriculture (EATA), à Zuiguinchor
- Ecole des Agents Techniques des Eaux et Forêts (EATEF) à Zuiguinchor
- Ecole des Agents Techniques de l'Elevage (EATE) à St Louis.

L'appui ponctuel accordé à trois établissements d'enseignement technique urbain s'est terminé en 1980 avec le retrait du dernier enseignant expatrié.

1.3 Rôle des Agents techniques ruraux

Les Agents techniques des trois spécialisations (élevage, agriculture et foresterie), jouent un rôle clef dans le développement des zones rurales du Sénégal:

- encadrement technique du monde rural;
- liaison entre la base et les services officiels que ce soit pour aider à formuler et transmettre des requêtes de la population aux services compétents ou pour participer à l'exécution de programmes de développement rural.

Les activités de l'agent technique varient beaucoup selon son affectation:

- Dans le cadre des services traditionnels, il sera chargé de l'exécution de mesures gouvernementales telles que police sanitaire, ou forestière, campagne de vaccination, interventions phytosanitaires, etc.
- Affecté à un centre d'expansion rurale (CER), l'agent technique devra participer étroitement à l'élaboration et l'exécution de projets locaux, assurer un encadrement technique adéquat aux populations rurales, etc.
- Enfin, les troisièmes utilisateurs, les Sociétés de développement régional, confient aux agents techniques des tâches d'exécution exigeant des connaissances techniques très poussées.

Cet éventail très large d'activités des agents techniques exige que leur formation soit extrêmement complète et adaptée aux besoins à la fois du monde rural (bénéficiaires finaux) et des services utilisateurs.

De ce fait, la réforme entreprise ne saurait être superficielle mais doit déboucher sur un changement profond d'une attitude provenant d'une forme d'enseignement mal adaptée aux besoins.

2. Déroulement de la deuxième phase

2.1 Activités réalisées - résultats obtenus

Les faits marquants de cette deuxième phase sont :

- Remise des diplômes (1980) à la première volée d'Agents techniques formés depuis la réforme des trois écoles :
 - . 20 Agents techniques de l'élevage,
 - . 25 Agents techniques de l'agriculture,
 - . 19 Agents techniques des Eaux et Forêts.
- Organisation et mise en route des centres d'application pratique (CAP) dans chacune des trois écoles.
- Octroi de bourses de formation et/ou perfectionnement à 16 homologues sénégalais pour des stages de durée variable en Europe.

Ces activités correspondent au programme établi pour la deuxième phase.

2.1.1 Ecole d'Agents Techniques de l'Elevage (EATE)

Les quatre coopérants DDA/ORT, en étroite collaboration avec leurs quatre homologues nationaux et un coopérant français, ont réalisé les travaux principaux suivants :

- consolidation de la réforme de l'enseignement et des programmes (meilleure complémentarité entre enseignement théorique et pratique, approche participative et non plus "ex cathedra" de l'enseignement,
- préparation et amélioration du matériel didactique,
- consolidation et mise en route du CAP,
- enseignement théorique et pratique.

Résultats

Les 20 élèves de 3ème année 1979/80 ont obtenu leur diplôme. Pour l'année scolaire 1980/81 l'école compte un total de 65 élèves.

La mise en route du CAP permet, outre une meilleure formation pratique des étudiants, une sélection des élèves de lère année après que ceux-ci aient accompli un stage d'initiation et d'observation d'environ un mois au CAP.

Le CAP de l'EATE couvre une superficie de 20 ha et est équipé d'une stabulation libre pour le bétail bovin, d'une bergerie et d'une écurie à chevaux. Il est en outre doté d'une infrastructure et d'un matériel d'exploitation relativement complet quoique simple et bien adapté au rôle du CAP.

Les élèves, répartis en quatre groupes, collaborent activement aux travaux d'exploitation réguliers du CAP (en dehors des travaux d'application et d'un stage prolongé durant l'hiver pour les élèves de première). Ainsi, les élèves sont divisés en équipes affectées aux différentes branches de production : soins et alimentation des bovins, ovins, équins et volaille, travaux des champs (cultures fourragères) etc.

2.1.2 Ecole des Agents Techniques de l'Agriculture (EATA)

Dans cette école, les cinq coopérants DDA/ORT manquent encore d'homologues nationaux. Neuf professeurs nationaux se trouvent en cours de formation à Dijon et une partie d'entre eux sera affectée à l'EATA dès la rentrée d'octobre 1981.

Les principales réalisations pendant la dernière phase concernent :

- l'enseignement : amélioration des cours, préparation de matériel didactique, utilisation d'aides audio-visuels;
- l'organisation de l'enseignement pratique : cours, stages visites, etc.
- l'équipement et la mise en route du CAP : amélioration des sols, bâtiments d'exploitations, outillage et machines agricoles.

Résultats

En 1980, les 25 élèves de la classe terminale se sont présentés avec succès aux examens de diplôme. Pour l'année scolaire 1980/81 l'EATA compte 69 élèves inscrits.

Comme dans l'EATE, les élèves participent activement aux travaux courants d'exploitation : arboriculture, élevage, grandes cultures, maraîchage. En outre, les élèves de 2ème et 3ème année se voient attribuer une "planche" de terre

individuelle dont ils ont la responsabilité. Les travaux et stages pratiques permettent aux étudiants d'observer les cycles végétatifs des différentes cultures ainsi que de maîtriser les méthodes de travail qu'ils devront contribuer à diffuser et améliorer dans leurs futures activités.

2.1.3 Ecole d'Agents Techniques des Eaux et Forêts (EATEF)

L'EATEF dispose de quatre experts DDA/ORT qui se dédient à l'amélioration constante des programmes d'enseignement théorique et pratique, la préparation de matériel didactique adéquat, etc.

Cette école dispose également d'un centre d'application pratique où les élèves ont l'occasion de se familiariser avec les travaux dans les diverses branches d'enseignement : sylviculture, arboriculture, génie civil, topographie, etc.

Résultats

La promotion 1980 comptait 19 diplômés et l'effectif total de l'année 1980/81 est de 60 élèves.

Le stage de motivation/sélection des candidats à l'EATEF permet d'orienter ceux-ci quant à la profession et d'éviter le recrutement d'éléments non motivés.

De même que dans l'EATA et l'EATE, l'accent est mis sur l'enseignement pratique, les stages, etc., complétés par des voyages d'étude ayant pour but d'intégrer les futurs Agents techniques au milieu dans lequel ils évolueront plus tard.

Dans le cadre du CAP, les élèves participent aux travaux forestiers (défrichement, carbonisation, pépinière, reboisement, etc.) et aux travaux d'application tels que sylviculture (inventaire, accroissement, sélection) et aménagement (conduite d'exploitation).

2.1.4 Formation des homologues et des enseignants

La formation et le perfectionnement du personnel de contrepartie sénégalais se fait à différents niveaux, selon les tâches prévues pour chacun.

- Directeur d'école

Est formé pour les tâches administratives que représentent une école dotée d'un internat et d'une exploitation (CAP)

- Directeur des études

Responsable des programmes d'études, il reçoit une formation administrative et pédagogique lui permettant de coordonner l'activité des enseignants.

- Enseignant

Celui-ci représente le pilier de la réforme de l'enseignement et sa formation se réalise en conséquence (Cours de l'Ecole Nationale Supérieure de Sciences Agronomiques Appliquées à Dijon-France).

- Chef de Travaux

Responsable des travaux dans les CAP, sa formation se réalise dans des instituts agricoles (ou forestiers) en Suisse.

- Instructeur

Chargé d'encadrer les équipes lors des travaux d'exploitation et d'application, sa formation est assurée sur place.

2.2 Evaluation 1980

En octobre/novembre 1980, une mission d'évaluation dirigée par M. J.-Cl. Piot, Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, a examiné le projet sous tous ses angles de même que le milieu d'accueil des Agents techniques formés dans les trois centres du projet.

La mission a résumé ses conclusions et recommandations comme suit :

- Dans le cadre actuel du développement rural au Sénégal, l'agent technique occupe une position-clé; il est un élément indispensable pour l'évolution du secteur rural.
- Son efficacité et son impact sur le développement rural dépend toutefois de la bonne conception et de la préparation solide des actions de développement ainsi que des moyens disponibles :
 - . dans les services traditionnels, les agents techniques semblent souvent insuffisamment mis à contribution. Les Services des Eaux et Forêts présentent cependant une structure d'accueil plus favorable.
 - . dans les CER*, les possibilités d'action des agents techniques sont souvent limitées par les moyens disponibles, mais l'initiative des intéressés reste déterminante.
 - . dans les Sociétés de développement et dans les projets, l'utilisation et l'efficacité des agents techniques sont bonnes, les structures d'accueil favorables.

*) Centres d'Expansion Rurale

- Etant donné les besoins croissants, tant en nombre qu'en qualité, la mission recommande la poursuite du projet pour une troisième phase de deux ans. L'accent devra être mis sur:

- . la sénégalisation de l'enseignement
- . la création de zones d'application en milieu rural
- . l'organisation de cours de recyclage.

- L'encadrement des écoles doit être étendu au-delà de la 3ème phase.

- Une intervention suisse en dehors des écoles sous forme d'un financement de petits projets (dans le cadre des CER ou d'une Société de développement) permettrait une meilleure utilisation et une plus grande efficacité d'agents techniques actuellement sous-employés. (Cette dernière suggestion n'a pas pu être retenue.)

2.3 Suivi des anciens élèves diplômés des Ecoles d'agents techniques

En 1980, le Ministère de l'Education Nationale du Sénégal et l'Union mondiale ORT - qui exécute le projet en régie - ont procédé à un sondage parmi les anciens élèves diplômés des trois Ecoles intégrées dans le projet. Les principales lacunes dans la formation des Agents techniques relevées dans le rapport d'enquête sont:

- le manque de formation pratique
- la carence de stages permettant le contact avec le milieu rural
- la nécessité de compléments de formation et de recyclage des agents techniques sur le terrain (formation continue).

Quoique les agents techniques interrogés lors de cette enquête aient été formés avant le début de la coopération de la DDA/ORT, ces conclusions sont confirmées par la mission d'évaluation et une fois de plus - les mesures de réforme de l'enseignement prises depuis le début de la participation DDA/ORT se trouvent pleinement justifiées.

3. Continuation du projet (3ème phase sept. 81 - août 83)

3.1 Objectifs

Dans cette troisième phase, on vise particulièrement la consolidation des acquis, ainsi que le perfectionnement de certaines structures.

3.1.1 Réforme de l'enseignement: les progrès réalisés relativement rapidement demandent à être consolidés pour assurer leur pérennité. A cet effet, il est nécessaire de perfectionner le matériel didactique (manuel, etc.), en tenant compte des expériences réalisées et en vue de la sénégalisation complète de l'enseignement.

3.1.2 Formation des homologues: celle-ci est un corollaire de la réforme de l'enseignement et doit permettre la sénégalisation complète de celui-ci à relativement brève échéance, sans toutefois mettre en danger les réformes acquises.

Ainsi pendant cette phase le budget prévoit la formation de 18 homologues dont deux futurs directeurs d'école, 15 enseignants et un instructeur de travaux forestiers. La plupart d'entre eux suivront un cours de deux ans à l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques Appliquées (ENSSAA) à Dijon.

A mesure que les homologues terminent leur formation, ils sont intégrés à des postes de responsabilité dans les trois écoles.

3.1.3 Formation continue: afin de permettre une meilleure efficacité des agents techniques sur le terrain, il convient de disposer d'un centre de recyclage et de formation continue équipé des moyens didactiques nécessaires.

De cette façon, les agents disposeront d'une source d'information et d'un point de contact où ils trouveront l'occasion de se perfectionner dans un domaine particulièrement important pour leur activité.

Dans un premier temps, ce service profitera essentiellement aux agents techniques formés avant la réforme de l'enseignement, permettant à ceux-ci de combler certaines lacunes relevées par l'enquête effectuée en 1980.

3.1.4 Création de zones d'application: l'enquête réalisée en 1980 auprès des agents techniques sur le terrain ayant mis en évidence un manque d'intégration de ceux-ci dans leur milieu de travail, (voir 2.3) les zones d'application doivent permettre aux élèves de se familiariser avec le milieu rural, les services gouvernementaux auxquels ils seront affectés, etc.

Dans ces zones - choisies dans un milieu rural représentatif - les futurs agents techniques développeront leur faculté d'adaptation au milieu, des méthodes d'approche dans des situations diverses, etc., pratiquant ainsi leur futur métier tout en étant au bénéfice d'un encadrement compétent.

3.1.5 Spécialisation des Ingénieurs des Travaux Forestiers: la structure de formation actuelle des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts (ITEF) montre une lacune sérieuse dans ce secteur. Pour la combler, il est nécessaire de créer une section de spécialisation (ITEF) dans le cadre de l'EATEF.

La finalité générale du projet reste la même que dans les phases antérieures.

3.2 Moyens à mettre en oeuvre

3.2.1 Personnel expatrié

Le budget de cette troisième phase prévoit l'engagement de 17 coopérants en moyenne (première année 18, deuxième année 16) soit un total de 420 mois/hommes.

Leur affectation se présentera comme suit:

- a) Coordination à Dakar (2): - coordination technique, pédagogique et administrative du projet (1)
- formation continue et recyclage (1)
- b) EATE (4): - directeur pour 7 mois (1)
- directeur des études (1)
- enseignant (1)
- chef d'exploitation (1)
- c) EATA (5): - directeur (1) (homologue en formation)
- directeur des études (1)
- enseignants (2)
- chef d'exploitation (1)
- d) EATEF (4): - directeur (1) (homologue en formation)
- directeur des études (1)
- enseignant (1)
- chef d'exploitation (1)
- e) ITEF (3): - directeur des études (1)
- enseignant (1)
- instructeur (1)

3.2.2 Bourses d'études

Pour la troisième phase, le budget prévoit 324 mois/hommes de bourses d'études pour la formation des homologues (1981/82: 168 mois/hommes; 1982/83: 156 mois/hommes).

La répartition en sera comme suit:

- directeurs d'école (2): 36 mois/hommes
- enseignants (15) : 276 mois/hommes
- instructeur ITEF (1) : 12 mois/homme.

En tenant compte de la formation d'homologues dans les phases précédentes, la sénégalisation des responsabilités et de l'enseignement devrait pouvoir être complétée à la fin de la troisième phase.

Toutefois, il convient de compter avec quelques défections toujours possibles et prévoir pour la phase suivante la formation de quelques homologues de "réserve".

3.2.3 Investissements

Quoique la majeure partie des investissements ait été réalisée pendant la dernière phase, la consolidation de l'action requiert encore un effort dans ce sens, particulièrement en ce qui concerne

- l'équipement de la Centrale de formation continue: véhicule, moyens audio-visuels et didactiques, fichier d'Agents techniques, etc.
- l'équipement des zones d'application: outillage, matériel vétérinaire, véhicules
- les trois écoles et leur CAP respectif: équipement de laboratoire, de travaux pratiques, de salles de classe, de bureaux, véhicules (3), etc.
- Section ITEF: véhicule, matériel audio-visuel et de bureau.

3.2.4 Frais de fonctionnement

Ceux-ci incluent les frais du bureau du chef de projet à Dakar. Ces frais sont supérieurs à ceux de la phase antérieure étant donné l'augmentation des activités: centrale de formation continue, CAP, zones d'application et ITEF.

3.2.5 Frais d'administration

Le montant des frais de régie reste dans les normes appliquées par des organisations internationales.

4. Budget et financement

4.1 Budget

10	Frais de personnel	Fr.s. 3'230'500.-
30	Bourses d'études	930'000.-
40/50	Investissement	570'000.-
70	Fonctionnement	621'000.-
80	Frais d'administration	748'500.-

Fr.s. 6'100'000.-
=====

Budget détaillé en annexe.

4.2 Financement

Le financement du total indiqué sous 4.1 est entièrement à la charge de la DDA.

Les prestations du Gouvernement sénégalais comprennent:

- frais du personnel national
- logements meublés pour les coopérants
- participation aux frais de fonctionnement.

On peut estimer cette contribution à Fr.CFA 260'000'000.- (environ Fr.s. 2'080'000.-).

5. Institutions responsables

En Suisse: Direction de la Coopération au développement et de l'Aide humanitaire (DDA) à travers l'Union Mondiale ORT à Genève qui assure la régie du projet.

Au Sénégal: Ministère de l'Education Nationale = Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel.

6. Appréciation

Les résultats encourageants obtenus pendant les deux premières phases, ainsi que les besoins du pays (mis en évidence entre autres dans le rapport de la mission d'évaluation de 1980) plaident pour une continuation de cette entreprise qui sans appui technique et financier extérieur ne serait pas en mesure de se consolider et ainsi d'assurer une formation solide des techniciens agricoles et forestiers, qui représentent un maillon extrêmement important dans la chaîne du développement rural.

La sénégalisation progressive des responsabilités permettra de réduire considérablement l'assistance suisse pour la phase suivante qui se réduira à un appui technique et pédagogique.

L'effort fourni par le Gouvernement sénégalais et l'intérêt montré jusqu'aux plus hauts échelons laissent augurer d'une évolution favorable de ce programme.

7. Avis

La mission d'évaluation de 1980 (voir 2.1) recommande la poursuite de l'appui technique et financier de ce projet.

8. Proposition

Vu ce qui précède, nous proposons au Conseil fédéral d'accorder la somme de

Fr. 6'100'000.-

pour la troisième phase de deux ans du projet "Enseignement technique au Sénégal".

Cette somme sera à la charge de l'actuel crédit-cadre de 1,65 milliard de francs destinés à la Coopération technique et à l'aide financière selon l'AF du 8 décembre 1980.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES

Pierre Aubert

(Conseiller fédéral)

TOTAL GENERAL

6'100'000

Annexe I

1229

BUDGET DETAILLE INDICATIF (1981 - 1983, 3e phase)

	Fr.	Fr.
10 <u>Frais de personnel</u>		
Salaires (420 mois/hommes)	2'500'000	
Frais de voyages et indemnités	30'000	
Voyages de transferts	210'000	
Indemnités d'installation et réintégration	260'000	
Indemnités de scolarité	200'000	
Divers	30'500	3'230'500
30 <u>Frais de formation de 18 homologues (324 mois/hommes)</u>		
Bourses d'études	324'000	
Ecolage	324'000	
Voyages	90'000	
Frais de déplacement (Sénégal)	100'000	
Indemnité de logement	53'000	
Indemnité de formation d'instructeurs	39'000	930'000
40/50 <u>Matériel et Investissement</u>		
<u>Matériel et équipement</u>	Fr.	
Formation continue	55'000	
Zones d'application	60'000	
Ecoles (EATA, EATE, EATEF)	265'000	
Section ITEF	26'000	406'000
<u>Véhicules et pièces de rechange</u>		
Formation continue	15'000	
Zones d'application	59'000	
Ecoles (EATA, EATE, EATEF)	74'000	
Section ITEF	16'000	164'000
70 <u>Fonctionnement</u>		
Bureau Dakar	180'000	
Participation aux frais de fonctionnement des écoles	240'000	
Formation continue	60'000	
Zones d'application	61'000	
Section ITEF	80'000	621'000
80 <u>Frais d'administration (de régie)</u>		
Frais de recrutement	12'000	
Mission d'inspection et évaluation	30'000	
Frais de personnel de support technique et pédagogique	280'000	
Frais administratifs généraux	426'000	748'500
TOTAL GENERAL		6'100'000